

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 005/DC/FEICOM/CIPM 2020 du 14 avril 2020 pour l'acquisition du matériel réseau informatique au FEICOM

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Maître d'ouvrage, lance une Demande de Cotation aux fins d'acquisition du matériel réseau informatique au FEICOM.

Les caractéristiques techniques desdits matériels sont spécifiées dans le Dossier de Demande de Cotation.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation consistent en l'acquisition du matériel réseau informatique au FEICOM composé d'un routeur type 1, de 05 routeurs type 2, de 10 switches mangeables compatibles router OS, de 30 points d'accès sans fil, de 10 points d'accès sans fil large bande, d'un proxy cache, d'une passerelle voIP type 1, de 02 passerelles voIP type 2, de 04 téléphones IP type 1 haut de gamme, de 20 téléphones IP type 2 gamme moyenne, de 02 stations de base voIP longue portée et de 10 combinés téléphonique sans fil. .

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des présentes prestations est de trente-cinq millions (35 000 000) francs CFA TTC.

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la

livraison des prestations objet de la présente Demande de Cotation est fixé à vingt-un (21) jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution de la Lettre-Commande.

5. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux entreprises nationales spécialisées dans le domaine, pouvant justifier d'une expérience minimale et continue de trois (03) ans dans la fourniture desdits matériels et jouissant d'une capacité financière de trente-cinq millions (35 000 000) F CFA.

6. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Exercice 2020, sur la ligne budgétaire « 22-23-00 « matériel informatique ».

7. Consultation du dossier

La Demande de Cotation peut être consultée aux heures ouvrables au Service des Marchés et Approvisionnements de la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Comptabilité et du Patrimoine sis à la Direction Générale du FEICOM à MIMBOMAN

Tél : (237)222 23 51 64, Poste 217, Porte 11

BP : 718 YAOUNDE

Fax : (237) 222 23 17 59

8. Acquisition du dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être retiré aux heures ouvrables à la Direction de la Mobilisation Des Ressources Financières, de la Comptabilité et du Patrimoine (Service des Marchés et Approvisionnements), sise au siège du FEICOM à Yaoundé (Mimboman), rue 4.565, BP 718 Yaoundé, Téléphone 222 23 51 64 ; poste 217, porte 11 ; Fax 222 23 17 59, dès publication du présent Avis sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme de soixante mille (60.000)

francs CFA non remboursable dans le Compte Spécial CAS ' ARMP ouvert dans les Agences BICEC.

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Comptabilité et du Patrimoine du FEICOM (Service des Marchés et Approvisionnements), sise à Mimboman, au plus tard le 11 mai 2020 à 14 heures précises et devra porter la mention suivante :

Demande de Cotation N° 005 /DC/FEICOM/CIPM/2020 du'14 avril
2020.

pour l'acquisition du matériel réseau informatique au FEICOM.
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de 1er ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce VII de la Demande de Cotation, d'un montant de sept cent mille (700 000) francs CFA et valable pendant 30 jours au-delà de la date limite de validité des offres, emise par le banquier émetteur.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature du présent Avis.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis, qui se fera en un temps, aura lieu le '11 mai 2020'. à 15 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés du FEICOM dans la salle de réunions de la DMRFCP du FEICOM.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Attribution

La Lettre-Commande sera attribuée au soumissionnaire ayant une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre évaluée est la moins-disante.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Comptabilité et du Patrimoine (Service des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM.

Tél : (237) 222 235 164, Poste 217, Porte 11

BP : 718 YAOUNDE FEICOM, Rue 4.565

Fax : (237) 222 23 17 59

NB : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro suivant : 1517»

YAOUNDE le 14 Avril 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

AKOA Philippe Camille